Citer cet article :
Delgado Rodríguez Marina, « Diglossie et légitimation des littératures mineures »,
Bien Dire et Bien Aprandre, n° 40, octobre 2025, pp. 243-260.

DIGLOSSIE ET LÉGITIMATION DES LITTÉRATURES MINEURES

Marina Delgado Rodríguez
Universidad Pública de Navarra

Introduction

Nous pouvons considérer que la position des littératures écrites en langues minoritaires dans le territoire de la France métropolitaine est comparable à celle des littératures mineures[1], puisqu'elles sont généralement en dehors de la possibilité d'accès au canon littéraire, c'est-à-dire que, dès le moment où elles sont écrites, elles occupent une position minoritaire uniquement en raison du genre dans lequel elles s'insèrent ou de la langue dans laquelle elles sont écrites. Nous devons donc nous demander pourquoi il en est ainsi en France, s'il en est de même en Espagne et, si ce n'est pas le cas, quels sont les facteurs qui font que ce phénomène ait lieu dans certains territoires et pas dans d'autres.

Pour ce faire, nous partirons d'une analyse des langues minoritaires parlées en France métropolitaine qui, parfois, ont été parlées dans les différentes régions avant le français, comme le breton, l'alsacien ou le basque, pour ne citer que quelques exemples. Cela permet de distinguer les discriminations linguistiques d'autres situations, comme les discriminations raciales ou les déséquilibres de pouvoir entre une métropole et ses territoires d'outre-mer. Ainsi, les langues créoles ou l'arabe, qui sont en fait les langues les plus parlées en France à l'exclusion du français[2], ne seront pas incluses ici, bien que ces cas puissent certainement être pris en compte si d'autres facteurs discriminatoires interviennent au cours de

1. — Nous considérons comme des littératures mineures celles qui, en raison de leur genre ou de leur public ciblé, ont été traditionnellement rattachées à cette catégorie, telles que la littérature policière ou les littératures de jeunesse.

2. — Délégation Générale à la Langue Française et aux Langues de France, *Les Langues de France*, 2016, p. 3.

l'analyse. Par ailleurs, les langues que nous considérons ont une histoire profondément ancrée dans leur territoire, ce qui nous permet d'éviter des arguments tels que le fait que ces langues seraient « nouvelles » ou même « nouvelles en France ».

Concepts clés

Notre parcours théorique se fondera sur la définition de concepts sociolinguistiques, tels que la diglossie et la vitalité linguistique, et nous essaierons de fournir des données issues d'enquêtes menées par différentes institutions pour illustrer la situation des langues minoritaires en Espagne et en France. Nous aborderons ensuite des concepts liés aux études de réception littéraire, à travers les idées de légitimation et de canon ; nous réfléchirons enfin à l'existence d'un canon littéraire dans la postmodernité. Tout au long de cette contribution, nous étudierons le cas spécifique de la France, en examinant comment et dans quelle mesure tous les facteurs que nous prenons en compte affectent son paysage littéraire.

Diglossie

Il faut sans doute commencer par la définition de la diglossie. Donnée pour la première fois par Ferguson en 1959, elle a été mise à jour au cours des décennies suivantes. En voici la définition par Ferguson :

> « La diglossie est une situation linguistique relativement stable dans laquelle, outre les dialectes primaires de la langue […], il existe une variété chevauchante, très divergente et très codifiée […], véhicule d'une partie considérable de la littérature écrite, qu'elle soit d'une époque antérieure ou qu'elle appartienne à une autre communauté linguistique, qui est largement apprise par l'enseignement formel et utilisée sous forme orale ou écrite à de nombreuses fins formelles, mais qui n'est employée par aucune partie de la communauté dans la conversation ordinaire[3]. »

Cette définition a ensuite été élargie par Fishman pour englober également les distinctions fonctionnelles ou de domaine, en soulignant l'importance des règles communes d'utilisation de la langue et en faisant de la diglossie un phénomène sociolinguistique, plutôt qu'un problème de structure linguistique[4]. Enfin, la définition la plus étendue et la plus fréquemment utilisée aujourd'hui, considère que, dans une communauté de locuteurs diglossiques, il existe deux codes distincts avec une

3. — C. A. Ferguson, « Diglossia », *Word*, t. 15/2, 1959, p. 325-340 (p. 336) ; traduction personnelle.

4. — M. Meyerhoff, *Introducing Sociolinguistics*, Londres, Routledge, 2019, p. 114.

séparation fonctionnelle : un code haut et un code bas. Par exemple, le code haut peut être utilisé pour le discours formel, pour les informations télévisées ou radiophoniques et pour la littérature écrite, tandis que le code bas le sera pour les conversations familières ou amicales, dans les programmes médiatiques plus populaires et dans la littérature populaire ou folklorique. Cette séparation fonctionnelle fait autant partie de la compétence linguistique d'un locuteur que le ton, et il est socialement inacceptable d'utiliser l'un de ces codes à la place de l'autre. Ainsi, la variante basse ne doit pas être utilisée dans la rédaction d'œuvres qui aspirent à devenir de la littérature « sérieuse », et le faire implique une volonté profonde de rompre la situation diglossique, à la fois de la part de l'auteur et du lecteur[5].

En ce sens, la séparation entre les codes présente des similitudes avec la notion de citation que Butler et Derrida utilisent fréquemment dans leur explication de la performativité[6]. Comme ils considèrent l'acte de parole et l'acte d'écriture comme performatifs[7], ils pensent que cette notion est appropriée pour exprimer la manière dont il existe des normes, socialement acceptées par la communauté ; celles-ci doivent être utilisées pour écrire de la haute littérature, comme pour la langue. La non-citation de ces normes implique en premier lieu une volonté d'enfreindre ou de transgresser ces conventions, ainsi que des conséquences pour celui qui les transgresse : une littérature qui ne les utilise pas sera considérée comme « basse », « populaire » ou « folklorique » uniquement en raison de la variante linguistique dans laquelle elle est écrite, et ne sera donc pas « réussie ».

Le code haut est donc prestigieux et le code bas a moins de pouvoir : le code haut est en effet perçu comme plus beau, plus complexe ou plus expressif, notamment à cause de l'existence d'un vaste corpus littéraire considéré comme canonique en particulier lorsqu'il reflète les valeurs fondamentales d'une société ou d'une culture. En revanche, la littérature produite dans la variante basse est associée au folklore et reste dans ce domaine, n'intéressant que les spécialistes ; de ce fait le code haut est plus approprié à l'usage littéraire et il y a souvent une résistance à traduire des œuvres majeures dans les codes bas[8]. Comme premier exemple de la différence entre les situations en Espagne et en France, qui sera explorée

5. — R. Wardhaugh et J. M. Fuller, *An Introduction to Sociolinguistics*, Chichester, Wiley-Blackwell, 2015 (*Blackwell textbooks in linguistics*, 4), p. 89-91.

6. — J. Derrida, « Signature événement contexte », dans *Marges de la philosophie*, Paris, Éditions de Minuit, 1972 (*Critique*), p. 365-393.

7. — J. L. Austin, *How to do things with words*, Oxford, Oxford University Press, 1962.

8. — R. Wardhaugh et J. M. Fuller, *An Introduction to Sociolinguistics*, p. 89-91.

plus en détail ci-dessous, nous comparerons deux œuvres paradigmatiques du canon en espagnol et en français, à savoir respectivement *Don Quixote* et *Les Misérables*. On trouve des traductions du premier texte dans toutes les langues co-officielles, et même dans quelques langues non officielles[9]. En revanche, *Les Misérables* n'est traduit dans aucune des langues régionales françaises, à l'exception de l'occitan aranais, mais dans ce cas, il est publié par l'Institut d'Estudis Aranesi, une institution de la partie hispanophone de la zone aranaise.

Bien que la diglossie ne soit généralement pas présentée comme un problème pour les locuteurs, elle produit parfois d'autres difficultés. L'une d'entre elles est le phénomène de glottophobie, terme créé par Blanchet pour nommer la discrimination, l'exclusion et la stigmatisation de certaines personnes de manière arbitraire, irrationnelle et illégitime parce qu'elles utilisent une langue et pas une autre[10]. Autre exemple, les situations de bilinguisme inégal sont présentées comme la première étape de la précarisation d'une langue, qui à son tour annonce la mort de cette langue. Dans le bilinguisme inégal, une lutte s'engage entre deux variantes dont le prestige et le pouvoir sont disparates, avec pour conséquence de produire ce qu'Hagège appelle des sous-usagers d'une langue, des locuteurs qui utilisent le code bas à un degré variable, mais avec une compétence native de moins en moins grande[11].

En effet, toute langue en général, et le code bas dans une situation diglossique en particulier, peuvent être en danger de mort. Il est clair que les langues sont vivantes, au moins en tant que fait social et nous devons donc les considérer comme potentiellement en danger de mort. Sans vouloir approfondir ici les conséquences de la mort des langues[12], il est toutefois nécessaire d'examiner la manière dont cela se produit, afin d'observer l'état des langues minoritaires en France et leur relation avec les littératures écrites dans ces langues. Pour ce faire, nous examinerons deux profils différents de disparition d'une langue : la substitution, c'est-

9. — On trouve des traductions en basque dans Erein Argitaletxea, en catalan dans Edicions 62 et en galicien dans Xuntaza, ainsi qu'en asturien dans Laria, et des fragments en aragonais publiés par l'université de Saragosse.

10. — P. Blanchet, « Entre droits linguistiques et glottophobie, analyse d'une discrimination instituée dans la société française », *Les Cahiers de la LCD*, t. 7, 2018, p. 27-44.

11. — Cl. Hagège, *Halte à la mort des langues*, Paris, Éditions Odile Jacob, 2000, p. 89-90.

12. — Ce sujet a été traité en détail dans le texte du Groupe d'experts spécial de l'Unesco sur les langues en danger, *Vitalité et disparition des langues*, 2003 ; ainsi que par de nombreux autres auteurs tels que H. R. Bernard, « Preserving Language Diversity », *Human Organization*, t. 51/1, 1992, p. 82-89 ; ou K. Hale, « On endangered languages and the importance of linguistic diversity », dans *Endangered Languages*, dir. L. A. Grenoble et L. J. Whaley, Cambridge, Cambridge University Press, 1998, p. 192-216.

à-dire la fusion inégale de deux langues, dans laquelle la variante basse ne survit que par des exceptions et des emprunts ; et l'extinction, qui est la disparition d'une langue par la disparition de ses derniers locuteurs. Une langue vivante est donc définie comme une langue dont les locuteurs natifs se renouvellent de façon autonome, et une langue morte est une langue dont la compétence native a été complètement perdue, parce que ses locuteurs transmettent leur savoir de manière imparfaite ou nulle. La mort d'une langue est donc un phénomène collectif[13].

Au-delà des éventuelles causes physiques de la disparition d'une communauté entière de locuteurs, les causes de la mort d'une langue sont généralement socio-économiques ou politiques. Parmi les premières, on trouve par exemple la pression d'une économie ou d'une classe sociale plus forte, le déclin de la vie rurale ou des activités traditionnelles[14]. Tous ces facteurs sont clairement visibles dans le cas des langues régionales françaises : elles sont parlées dans des zones rurales, loin du centre de population de Paris, qui représente la position fondamentale du français en raison du pouvoir économique et social de la capitale. Parmi les causes politiques de la disparition d'une langue, nous trouvons l'une des plus paradigmatiques en France : le centralisme dans un État multilingue et la construction de l'identité nationale autour de la langue[15]. Cette politique est l'une des principales raisons du déclin des différentes langues régionales dans la France contemporaine.

Pour illustrer cette situation, comparons la position des langues minoritaires dans les constitutions espagnole et française. Dans la première, les langues co-officielles sont reconnues dans l'article 3, immédiatement après le statut officiel de l'espagnol :

> « Artículo 3.
> 1. El castellano es la lengua española oficial del Estado. Todos los españoles tienen el deber de conocerla y el derecho a usarla.
> 2. Las demás lenguas españolas serán también oficiales en las respectivas Comunidades Autónomas de acuerdo con sus Estatutos.
> 3. La riqueza de las distintas modalidades lingüísticas de España es un patrimonio cultural que será objeto de especial respeto y protección. »

On constate ici que certaines variantes parlées sur le territoire espagnol sont reconnues comme des langues co-officielles à part entière dans l'article 3.2, et que la protection au titre du patrimoine culturel est

13. — Cl. Hagège, *Halte à la mort des langues*, p. 93-95.
14. — *Ibid.*, p. 131-138.
15. — *Ibid.*, p. 139-140.

également étendue au reste des langues dans l'article 3.3. En revanche, dans la Constitution française, le statut officiel du français est reconnu dans l'article 2, et ce n'est que dans l'article 75-1, en vigueur depuis 2008, que les langues régionales sont mentionnées :

> « Titre premier
> DE LA SOUVERAINETÉ
> ARTICLE 2 - La langue de la République est le français.
> […] Titre XII
> DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
> […] ARTICLE 75-1. Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France. »

Dans ce cas, les langues régionales ne sont pas reconnues comme co-officielles, mais comme langues patrimoniales. Aucune protection particulière ne leur est accordée. Les notions exprimées dans les deux constitutions sont radicalement différentes et conduiront évidemment à des législations différentes pour les langues régionales ou minoritaires.

Les causes sociales, économiques et politiques de la disparition des langues que nous avons évoquées ont à leur tour un effet sur le prestige accordé à une langue, qui apparaît comme une monnaie d'échange, de sorte que l'utilisation et la connaissance d'une variante sont considérées comme plus ou moins bénéfiques. Un prestige perçu comme plus faible est moins favorable à la survie d'une langue. À l'inverse, le statut officiel ou co-officiel d'une langue, c'est-à-dire sa promotion politique, augmente son prestige[16]. C'est l'une des principales différences entre les situations française et espagnole. Il existe également des facteurs sociaux et politiques qui favorisent la survie d'une langue, comme l'isolement rural, la conscience identitaire ou l'existence d'une écriture[17]. Tous ces facteurs ont permis d'éviter l'extinction des langues minoritaires en Espagne sous le régime franquiste, malgré les tentatives politiques de les faire disparaître.

Les actions de la sphère politique se sont avérées les plus efficaces pour prévenir l'extinction d'une langue. Outre l'officialisation, l'enseignement des langues minoritaires à l'école ou l'implication active des locuteurs par le biais de mouvements sociaux et au moment des élections, ainsi que l'action de linguistes en faveur de leur préservation, peuvent également être envisagés. L'aménagement linguistique joue un rôle fondamental : il peut se traduire par des tentatives délibérées de faire disparaître une langue, comme ce fut le cas pour le basque sous le régime franquiste,

16. — *Ibid.*, p. 156-158.
17. — *Ibid.*, p. 131-139.

en interdisant son utilisation dans la vie publique, mais il peut aussi entraîner sa disparition progressive par négligence, comme c'est le cas pour les langues minoritaires en France. Par exemple, si pendant une grande partie du siècle dernier, il y avait plus de locuteurs de basque en France qu'en Espagne, la situation s'est complètement inversée depuis. Nous reviendrons sur cette différence de locuteurs dans les sections suivantes, mais l'exemple de la France est paradigmatique en tant que pays ayant une seule langue nationale et ne faisant rien en faveur de ou contre toute variante, de sorte que si une communauté souhaite préserver sa langue, elle peut le faire, mais ce sera à son propre coût économique par ses propres ressources[18].

Il est notable que, lorsque, afin de sauvegarder ces langues, le Conseil de l'Europe a élaboré la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires en 1992, l'Espagne l'a signée cette même année et l'a ratifiée et mise en vigueur en 2001. En revanche, la France l'a signée en 1999 et ne l'a jamais ratifiée. Cette Charte comprend un état de la question et une liste de mesures politiques favorables à la survie des langues, à mettre en œuvre de manière recommandée par les pays membres[19].

Il est clair que la grande centralisation politique, sociale et économique en France fait que, même si les langues régionales sont tolérées, elles ne peuvent en aucun cas constituer une menace pour un État-nation dont l'un des axes identitaires clés est la langue française. On observe ainsi un intérêt national pour la préservation, la généralisation et la standardisation du français, et un désintérêt presque total pour les autres langues. Leur survie repose presque exclusivement sur la communauté qui souhaite les préserver, et cette volonté découle généralement d'une fierté identitaire régionale, dont l'exemple le plus clair est l'alsacien, la langue régionale la mieux préservée de France. On observe également une résurgence de certaines variantes, liée à la renaissance d'un sentiment régionaliste, voire à une activité politique séparatiste. Un effet positif sur les langues régionales peut également être identifié lorsqu'une nation voisine partage la langue et qu'elle est moins menacée dans ces territoires. Par exemple, la conscience politique et, après la dictature, la volonté des Basques et des Catalans espagnols, de récupérer la langue, ainsi que la présence de l'Allemagne voisine dans le cas de l'alsacien, favorise sa durabilité.

18. — R. Wardhaugh et J. M. Fuller, *An Introduction to Sociolinguistics*, p. 359-361.

19. — Conseil de l'Europe, *Charte européenne des langues régionales ou minoritaires. Recueil de textes* (3e éd.), Strasbourg, Éditions du Conseil de l'Europe, 2023, p. 101-102.

D'autres facteurs de protection peuvent également être l'isolement insulaire, comme dans le cas du corse[20].

En tout état de cause, et comme l'indique Meyerhoff[21], malgré tous les efforts de centralisation, aucune nation au monde n'est monolingue. Même en laissant de côté les effets de la facilité et de la rapidité croissantes des mouvements migratoires, qui créent en France comme en Espagne d'importantes communautés de locuteurs de langues non natives du territoire, comme l'arabe, les territoires nationaux se sont construits autour de frontières géographiques lâches et à la faveur d'événements historico-politiques tels que des alliances ou des conquêtes. Les raisons pour lesquelles une nation se considère malgré tout comme monolingue nous donnent des indications sur la manière dont les idées d'identité, de culture ou d'autodétermination se sont développées au cours de l'histoire. Dans le cas de la France, il peut s'agir de tentatives pour construire un territoire unifié et homogène à partir d'un groupe hétérogène de peuples et de cultures installés à l'intérieur de frontières créées sans en tenir compte. Même dans les communautés où le multilinguisme est accepté et répandu, comme en Espagne, les questions d'identité sont à l'ordre du jour et il est courant que des conflits sur les valeurs collectives d'une société surgissent lors de la prise de décision en matière de politique linguistique.

Sachant maintenant que la diglossie n'est pas seulement un phénomène limité au domaine de la linguistique, mais qu'elle a des causes et des effets sociaux, politiques et économiques sur la survie d'une variante, nous utiliserons la notion de vitalité ethnolinguistique, qui nous permet d'évaluer le risque de mort d'une langue de manière beaucoup plus concrète, et qui nous permettra de mieux comparer la situation des variantes minoritaires en Espagne et en France.

Vitalité

La vitalité est la force démographique, sociale et institutionnelle d'une langue et de ses locuteurs. Dans les communautés multilingues, les différentes variantes ont une vitalité plus ou moins grande, et le choix entre les langues est influencé par des considérations politiques, sociales, fonctionnelles et situationnelles[22].

La vitalité ethnolinguistique prend en compte un grand nombre de facteurs. Nous utiliserons le schéma classique de Giles *et al.*[23], qui classe

20. — Cl. Hagège, *Halte à la mort des langues*, p. 217.

21. — M. Meyerhoff, *Introducing Sociolinguistics*, p. 103.

22. — *Ibid.*, p. 103.

23. — Schéma développé par H. Giles, R. Y. Bourhis et D. M. Taylor, « Towards a Theory of Language in Ethnic Group Relations », dans *Language, Ethnicity and Intergroup Relations*,

ces facteurs en trois catégories : premièrement, le statut, qui peut être économique, socio-historique et le statut de la langue elle-même, le prestige mentionné ci-dessus, perçu à la fois de l'intérieur et de l'extérieur ; deuxièmement, la prise en compte de la démographie, à la fois sa distribution sur le territoire national, sa concentration et sa proportion, ainsi que les chiffres absolus ; enfin, le soutien institutionnel, qui peut être formel, par le biais de l'éducation, des médias et des services gouvernementaux, ou informel, par le biais de secteurs tels que l'industrie, la religion ou la culture.

L'Unesco prend en compte six facteurs différents pour mesurer la vitalité, qui sont une concrétisation du schéma ci-dessous. Il s'agit de la transmission intergénérationnelle de la langue, du nombre absolu de locuteurs, de la proportion de locuteurs par rapport à la population totale, de l'évolution des domaines d'utilisation de la langue, de la réponse à de nouveaux domaines et médias et de la disponibilité de matériel pour l'apprentissage et la connaissance de la langue[24]. Le nombre absolu de locuteurs, comme on le voit, n'est pas le seul facteur à prendre en compte, mais il est très discriminant pour identifier la santé d'une langue, surtout si la tendance est à la baisse et devient un signe annonciateur de mort dans le cas, en particulier, du déclin des jeunes locuteurs[25].

Nous allons donc comparer certaines des données les plus pertinentes sur les locuteurs de langues minoritaires en Espagne et en France[26]. Afin

dir. H. Giles, Londres, Academic Press, 1977 (*European monographs in social psychology*, 13), p. 307-348.

24. — Groupe d'experts spécial de l'Unesco sur les langues en danger, *Vitalité et disparition des langues*, p. 7-17.

25. — Cl. Hagège, *Halte à la mort des langues*, p. 199-217.

26. — Les enquêtes sociolinguistiques sont les suivantes : pour la langue basque dans la Communauté Autonome Basque, les données ont été obtenues auprès du Departamento de Cultura y Política Lingüística de Gobierno Vasco, *VII Encuesta Sociolingüística 2021. Comunidad Autónoma de Euskadi. Informe Resumen*, Saint-Sébastien, Servicio Central de Publicaciones del Gobierno Vasco, 2023 ; tandis que pour la Navarre, elles proviennent de la Viceconsejería de Política Lingüística, *VI Encuesta Sociolingüística del conjunto del territorio del euskera*, Vitoria, Servicio Central de Publicaciones del Gobierno Vasco, 2019. Pour la Galice, elles proviennent de l'Instituto Galego de Estatística, *Enquisa estrutural a fogares. Coñecemento e uso do galego*, Saint-Jacques-de-Compostelle, Xunta de Galicia, 2019. Dans le cas du valencien, les données ont été trouvées auprès de la Conselleria d'Educació, Cultura i Esport, *Conocimiento y uso social del valenciano. Síntesis de resultados*, Valence, Generalitat Valenciana, 2021, tandis que pour le catalán en Catalogne, les données ont été obtenues auprès de Idescat et Direcció General de Política Lingüística, *Enquesta d'usos lingüísticos de la població*, Barcelone, Generalitat de Catalunya, 2018. Les données pour les Îles Baléares proviennent de la Conselleria Cultura, Participació i Esports, *Enquesta d'usos lingüístics a les Illes Balears 2014*, Palma de Majorque, Edicions UIB, 2017 ; et celles pour le catalan dans la Frange d'Aragon de la Biblioteca Tècnica de Política Lingüística, *Els usos lingüístics a la Franja, 2014*, Barcelone, Generalitat de Catalunya, 2017 ; tandis que les données pour l'aranais ont été obtenues auprès de Idescat, *Els usos lingüístics de la població de l'Aran*, Barcelone, Generalitat

de réaliser le tableau suivant, des données ont été obtenues à partir de différentes enquêtes sociolinguistiques, en essayant toujours d'accéder à la source existante la plus récente. Les données indiquées sont des pourcentages par rapport à la population totale du territoire où la variante est utilisée. Pour avoir une vraie image des différents territoires, on fournit le pourcentage de bilingues actifs auquel on peut ajouter le pourcentage de bilingues passifs[27]. Dans le tableau des jeunes locuteurs, la tranche d'âge considérée est indiquée entre parenthèses, en fonction de l'enquête spécifique prise en compte et on indique ici la somme des bilingues actifs et passifs. Une ligne de démarcation a également été tracée entre les langues co-officielles et les langues non-officielles.

Langue	Bilingues actifs	Bilingues passifs	Jeunes locuteurs
Aranais	60,0 %	23,3 %	90,6 % (15-29)
Baléare	80,5 %	16,3 %	97,2 % (15-29)
Basque (CAB[28])	36,2 %	18,6 %	90,6 % (16-24)
Basque (Navarre)	12,9 %	10,3 %	55,4 % (16-24)
Catalan (Catalogne)	81,2 %	3,2 %	97,4 % (15-24)
Catalan (Frange)	80,2 %	13,9 %	58,4 % (15-29)
Galicien	57,59 %	30,46 %	76,1 % (5-14)
Valencien	50,6 %	25,2 %	75,73 % (15-24)
Aragonais	9,4 %	5,3 %	20,51 % (0-24)
Astur-léonais	62 %	28 %	Non disponible

Ce tableau montre que le pourcentage de bilingues passifs et actifs est extrêmement élevé pour la plupart des langues co-officielles, les chiffres les plus bas sont celles du basque en Navarre et du valencien. Ce sont les deux seules régions où les zones d'utilisation des langues ne s'étendent pas sur l'ensemble du territoire. Cependant, même dans ces cas, le pourcentage de jeunes locuteurs dépasse largement celui de la population générale.

◇◇◇

Par ailleurs, les enquêtes permettent de constater que toutes les langues observées présentent une tendance stable ou à la hausse au cours des dernières années. Néanmoins, nous devons être conscients que d'autres langues non officielles sont également menacées de disparition[29].

Nous allons maintenant passer à l'analyse de quelques langues régionales de France, en utilisant la même dynamique[30].

Langue	Bilingues actifs	Bilingues passifs	Jeunes locuteurs
Alsacien	43 %	33 %	12 % (18-29)
Basque	20,1 %	9,4 %	36 % (16-24)
Breton	9 %	5,5 %	1 % (15-24)
Corse	63 %	20 %	Non disponible
Gallo	9 %	5 %	3 % (15-24)
Occitan	7 %	14,6 %	2 % (scolaires-29)

On constate ici que les exemples vus précédemment se confirment dans l'analyse des données réelles : les régions qui comptent le plus de locuteurs de langues minoritaires remplissent l'une des deux conditions : isolement territorial (corse) ou frontière avec d'autres pays où la langue est également parlée (basque et alsacien). Pour les autres, le pourcentage de locuteurs est très faible et la situation est encore plus critique pour les jeunes locuteurs. Les enquêtes et leurs comparaisons avec les données antérieures montrent également qu'à l'exception du gallo et du corse, qui n'ont pas de données, toutes les enquêtes montrent une tendance générale à la baisse. Il faut encore souligner la longue liste des langues pour lesquelles les données n'existent pas ou ne sont pas accessibles, comme le normand ou le picard, qui sont également en danger[31].

Après avoir dressé un état des lieux de la situation des langues minoritaires en Espagne et en France, et dans cette perspective, nous expliquerons

29. — C. Moseley, *Atlas des langues en danger dans le monde*, Paris, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2010 (*Mémoire des peuples*, 32).

30. — Les enquêtes sociolinguistiques sont les suivantes : pour l'alsacien, les données proviennent de l'Office Pour la Langue et la Culture d'Alsace, *Étude sur le dialecte alsacien*, Strasbourg, OLCA, 2012 ; pour le breton et le gallo, elles proviennent de l'enquête de Région Bretagne, *Les Langues de Bretagne. Enquête sociolinguistique*, Rennes, Région Bretagne, 2018. Les données pour le corse proviennent de la Collectivité de Corse, *Réalisation d'une enquête sociolinguistique sur la langue corse. Rapport final*, Ajaccio, Collectivité de Corse, 2021. Les données pour l'occitan proviennent de l'Office Public de la Langue Occitane, *Langue occitane : État des lieux 2020. Résultats de l'enquête sociolinguistique relative à la pratique et aux représentations de la langue occitane en Nouvelle-Aquitaine, en Occitanie et au Val d'Aran*, Bordeaux, Office Public de la Langue Occitane, 2020 ; et pour le basque du Departamento de Cultura y Política Lingüística et l'Instituto Vasco de Estadística, *Encuesta sociolingüística*, Saint-Sébastien, Servicio Central de Publicaciones del Gobierno Vasco, 2021.

31. — C. Moseley, *Atlas des langues en danger dans le monde*.

quelques points clés du processus et des outils de la canonisation littéraire, ce qui nous permettra de mettre en dialogue le champ de la réception littéraire et celui de la sociolinguistique afin d'observer comment les littératures en langues minoritaires peuvent ou non accéder au champ de la littérature majeure ou canonique.

La canonisation et ses mécanismes

Nous commencerons par donner une définition du canon, qui doit nécessairement ouvrir une série d'angles différents pour nous permettre d'expliquer pleinement le concept. Tout d'abord, nous pouvons suivre la définition de Sullá[32] et dire qu'au sens strict, le canon littéraire est une « liste ou un ensemble d'œuvres considérées comme précieuses et donc dignes d'être étudiées et commentées ». Cette description est sans doute exacte, bien que réductrice, puisque lorsqu'on parle de canon, on parle aussi de la règle ou de la mesure qui conduit à l'intégration dans ce canon[33]. Enfin, et c'est presque plus important, c'est aussi un miroir culturel de l'identité d'une société, qui est liée au pouvoir et même à l'idéologie[34]. Depuis la popularisation du terme par Harold Bloom[35] et sa défense du « canon occidental », cette relation est évidente, de même que le problème inhérent à la désignation d'un « canon ».

Quels sont donc les principaux outils de canonisation ? Tout d'abord, nous pouvons citer la critique littéraire, qui légitime certaines œuvres et pas d'autres par le biais de la presse ou des médias spécialisés, qu'ils soient écrits ou, ces dernières années, également sur internet. Un autre mécanisme important de canonisation est l'éducation, tant au niveau primaire et secondaire que dans l'enseignement supérieur. L'étude et la lecture de textes et d'auteurs particuliers dans le contexte éducatif sont un signe de légitimation, car elles indiquent qu'une société particulière considère que ces textes ou auteurs doivent être enseignés pour comprendre la littérature. Enfin, nous trouvons l'industrie de l'édition dans son ensemble, qui légitime par la publication, et dans laquelle nous trouvons également différents niveaux, puisque les différentes maisons d'édition sont associées à un prestige différent, ce qui a une influence notable sur les auteurs et les œuvres publiées.

Il convient de noter ici que ces mécanismes de canonisation n'existent en aucun cas de manière isolée dans le monde de la littérature, mais qu'ils

32. — E. Sullá, « El debate sobre el canon literario », dans *El canon literario*, dir. Id., Madrid, Arco Libros, 1998 (*Bibliotheca philologica. Serie Lecturas*), p. 11-34 (p. 11).

33. — W. V. Harris, « La canonicidad », dans *El canon literario*, p. 45-65.

34. — E. Sullá, « El debate sobre el canon literario », p. 11.

35. — H. Bloom, *The Western Canon*, New York, Harcourt Brace, 1994.

se produisent simultanément avec d'autres mécanismes de pouvoir, à la fois économiques et socio-politiques. Le problème de la relation entre le canon et le marché en est un exemple. Il est possible de prétendre que la canonisation est purement et exclusivement littéraire. C'est, malgré ses biais très évidents, la position présentée par Bloom, mais c'est aussi la position généralisée, par exemple, parmi les poètes symbolistes français du XIX[e] siècle, parmi lesquels on peut souligner le cercle des mardis de Mallarmé, comptant de nombreux poètes inaccessibles, qui ont peu ou pas réussi sur le marché, mais qui ont eu accès à la canonisation de leurs pairs. Il ne s'agit pas d'un cercle de poètes qui cherchent dans cette association une amélioration de la qualité afin d'accéder à un marché plus large. Comme le dit Laisney[36], les « mardis » n'ont d'autre but qu'eux-mêmes, le cénacle n'est pas un espace de médiation, soumis aux institutions dominantes, comme le marché, mais il obéit à ses propres lois et est régi par ses propres mécanismes de légitimation.

Les rassemblements sociaux de ce type servent de lieux générateurs d'un canon littéraire, tant du point de vue des références que de la norme, et leurs outils de légitimation nécessitent la connaissance des règles spécifiques de l'espace littéraire. La communauté symboliste n'est pas seulement un espace social et littéraire, mais c'est aussi un espace imaginaire, fondé comme tous les autres autour d'un canon de textes et d'auteurs qui deviennent les références du groupe, comme Mallarmé lui-même, Verlaine ou Baudelaire[37]. Dans ces espaces, comme dans beaucoup d'autres où la marginalité est considérée comme une vertu, le succès commercial est associé à la moindre qualité. D'où la figure des poètes maudits, qui, ironiquement, devient à son tour un mécanisme de marchandisation de la marginalité. Selon Cavallaro, l'œuvre de Verlaine portant ce titre participe à la constitution d'un canon dont le succès détermine la réception de l'œuvre et sa considération[38].

En tout état de cause, il convient de noter que cette position est extrêmement privilégiée, puisque l'exclusivité et l'inaccessibilité sont assimilées au prestige, tandis que l'accessibilité et le succès de masse sont associés à une qualité moindre.

36. — V. Laisney, « De l'amitié littéraire à la sociabilité cénaculaire : Mallarmé et les "Mardis" de la rue de Rome », *Bulletin des amis de Jacques Rivière et d'Alain-Fournier*, t. 117, 2007, p. 57-75 (p. 67).

37. — J. Schuh, « Communauté et communication symbolistes au début des années 1890 », dans *Au-delà des œuvres : les voies de l'analyse du discours littéraire*, dir. D. Maingueneau et I. Østenstad, Paris, L'Harmattan, 2010, p. 87-102.

38. — A. Cavallaro, « "Un petit livre de critique, — ô de critique ! d'exaltation plutôt " — Éthos critique et configurations anthologiques des Poètes maudits (1884-1888) », *Texto poético*, t. 15/28, 2019, p. 105-136.

Bien que cette position vise à rendre le canon purement littéraire, en l'isolant du pouvoir social, économique et politique, et notamment du marché, les outils de canonisation sont indissociables du pouvoir et de ses intérêts. C'est sans doute pour cette raison que le canon devient un ensemble de récits fondateurs qui permettent de prendre une photographie des valeurs d'une société. Au moins en ce sens, la canonisation et les littératures canoniques sont et ont toujours été politiques, dans la mesure où elles sont liées au pouvoir et où elles ont une prétention à l'universalité : elles légitiment certaines littératures comme étant les littératures de tous. C'est cette prétention qui crée la différence entre la haute et la basse littératures. On peut affirmer, si ce n'est dans toute l'histoire, du moins à l'heure actuelle, que l'économie a un pouvoir extrêmement important dans le fonctionnement des différentes sphères de la politique ; cela inclut non seulement le pouvoir politique en soi, mais aussi les différentes institutions que nous avons mentionnées précédemment comme étant des éléments clés dans les processus d'accès au canon. Sachant cela, il n'est pas déraisonnable de dire que, depuis l'autonomie de la littérature en tant que domaine, il n'y a pas eu de moment dans l'histoire où l'économie ait joué un rôle plus important dans les outils de canonisation. Ce phénomène s'accompagne des mouvements postmodernes de perte de légitimité des institutions traditionnellement canonisatrices et des mécanismes néolibéraux d'augmentation exponentielle de la production ; tout cela donne naissance à une sorte de canon dont les critères sont purement économiques :

> « Ce canon est né de l'ouverture du champ littéraire à des facteurs hétéronomes, tels que le marché, l'économie ou la popularité. L'une de ses principales caractéristiques est qu'il est ouvert par rapport à d'autres canons, c'est-à-dire que l'inclusion d'autres textes est illimitée[39]. »

Dans ce canon, il est clair qu'il n'y a pas de place pour une littérature qualitativement excellente mais dont la popularité et la possibilité de commercialisation sont nulles et qui, en fin de compte, légitime les goûts de la majorité sans critères littéraires.

39. — J. B. M. Rodríguez, « El canon posmoderno, un canon del siglo XXI : Una periodización del canon literario », *Cuadernos literarios*, t. 13, 2016, p. 144-145. Il est possible, et même opportun, de se demander si ces processus de légitimation s'apparentent réellement à un « canon », puisqu'ils ne remplissent pas plusieurs des caractéristiques essentielles d'un « canon ». Il est ouvert, la règle d'accès n'est pas claire et il ne constitue pas un ensemble légitimant pour une société. Il pourrait être considéré, en fait, comme une simple attribution de légitimité par le biais de divers facteurs.

En résumé, trois facteurs sont en tension : la canonisation purement littéraire, la nécessité de la survie économique du champ littéraire et l'impossibilité pour le marché de légitimer selon des critères exclusivement littéraires.

Toute cette discussion sur la canonisation et la légitimité peut sembler triviale, mais comme l'affirme Vaillant, « en sociologie littéraire – et culturelle –, le concept crucial est celui de *légitimité*[40] », car c'est le concept qui nous permet d'observer les mécanismes internes du (des) champ(s) littéraire(s). Il s'ensuit qu'il existe des éléments illégitimes – non seulement des œuvres et des auteurs particuliers, mais aussi des genres entiers – à la périphérie du champ littéraire, et que la légitimation est le processus par lequel le champ rapproche (canonise) des éléments du centre (canon) selon ses propres lois. Le canon est alors présenté comme :

> « Un réseau de relations objectives entre des positions objectivement définies – dans leur existence et dans les déterminations qu'elles imposent à leurs occupants – par leur situation (*situs*) effective et potentielle dans la structure de distribution des espèces de capital (ou de pouvoir) dont la possession impose l'obtention des bénéfices spécifiques en jeu dans le champ, et, en même temps, par leur relation objective aux autres positions[41]. »

En ce sens, ce qui rapproche ou éloigne un auteur, un genre ou une œuvre du centre du champ, c'est la légitimité, et la manière dont elle est obtenue est donc cruciale pour comprendre la réception littéraire d'un texte.

Si l'on revient aux littératures en langues minoritaires dans le cas français, leur non-légitimité est donnée directement par les langues dans lesquelles elles sont écrites, et non par un facteur purement littéraire. De plus, ces œuvres n'ayant pas un public de masse, elles ne sont pas « canonisées » du point de vue du marché, du fait du fonctionnement de cette légitimation économique.

Postmodernité et canonisation

En France, la position occupée par les littératures en langues régionales est donc la même que celle occupée par les littératures qui, en raison de leur genre ou de leur public, n'ont pas accès au champ de la littérature générale, comme le roman policier, la bande dessinée ou la littérature de

40. — A. Vaillant, « Du bon usage du concept de légitimité : notes en marge de l'histoire littéraire du XIX^e siècle », dans *Sociologie de la littérature : la question de l'illégitime*, dir. S. Triaire, J.-P. Bertrand et B. Denis, Montpellier, Presses universitaires de la Méditerranée, 2002, p. 81-105.

41. — P. Bourdieu, « El campo literario. Prerrequisitos críticos y principios de método », *Criterios*, t. 25-28, 1990, p. 22-23 ; traduction personnelle.

jeunesse. Dans tous ces cas, il existe un facteur discriminant qui les place carrément à la périphérie du domaine de la littérature générale, même si elles peuvent bien sûr avoir accès au prestige au sein de leurs domaines littéraires particuliers. Si nous constatons qu'elles ne peuvent pas accéder à la légitimité par les voies traditionnelles de la canonisation, elles restent également dans le domaine de la littérature marginale considérée par le biais de l'économie.

Mais qu'est-ce qui fait qu'une littérature est mineure, au-delà de ces facteurs discriminants ? Suivant l'idée que la caractéristique principale du canon est sa prétention à l'universalité, et suivant Deleuze et Guattari, la littérature mineure n'est rien d'autre que les conditions qui font qu'une littérature est révolutionnaire[42]. En ce sens, la marginalité et la périphérie du champ seront toujours au premier plan, car elles impliquent souvent un facteur intentionnel : celui de ne pas citer les normes qui vous rapprocheraient du centre. En l'occurrence, il s'agit de ne pas citer le français comme langue véhiculaire de la littérature et d'écrire en breton, en occitan ou en basque.

La littérature en langues régionales est donc triplement mineure, d'abord parce qu'elle échappe aux mécanismes traditionnels de canonisation en raison du facteur linguistique, ensuite parce qu'elle n'a pas accès à la légitimation commerciale, et enfin parce qu'elle remplit les conditions d'une littérature révolutionnaire, puisque 1) elle subvertit intentionnellement, par le fait de la non citation ; 2) elle n'a pas de prétention à l'universalité ; 3) elle est faite à partir des marges. En bref, elle remplit les conditions que Kafka exprime comme suit :

> « Ce qui au sein des grandes littératures se joue en bas et constitue une cave non indispensable de l'édifice, se passe ici en pleine lumière ; ce qui là-bas provoque un attroupement passager, n'entraîne rien de moins ici qu'un arrêt de vie ou de mort[43]. »

Conclusions

Au fil des différentes sections, nous avons pu tirer plusieurs conclusions : premièrement, il y a une perte progressive et dramatique de la compétence et de l'utilisation des variantes minoritaires en France, qui s'accompagne d'une perte de prestige de ces variantes. Deuxièmement, il existe une tension sous-jacente dans les mécanismes traditionnels

42. — G. Deleuze et F. Guattari, *Kafka, pour une littérature mineure*, Paris, Éditions de Minuit, 1975 (*Critique*), p. 31-32.

43. — F. Kafka, dans *Ibid.*, p. 31. Original dans F. Kafka, *Journaux, œuvres complètes III*, Paris, Gallimard (*Bibliothèque de la Pléiade*, 316), 1984, p. 169-170.

de canonisation littéraire, entre l'affirmation que leur fonctionnement dépend uniquement de facteurs littéraires et leur dépendance et leur relation avec le pouvoir et, en particulier, avec le marché. Troisièmement, le postmodernisme peut postuler un fonctionnement alternatif de l'attribution de la légitimité aux œuvres régies par des questions extra-littéraires et, en particulier, par le pouvoir économique. On peut également conclure que les littératures dans les variantes minoritaires restent, dans les deux hypothèses de canon, dans le domaine de la littérature mineure, soit par leur déplacement vers les marges en vertu de leur utilisation d'une langue régionale, soit par une intention d'écrire à partir du parcellaire par l'utilisation de cette langue. Les conséquences de cette situation peuvent s'articuler autour de deux axes : d'une part, celles liées à la perte d'une littérature de qualité et, d'autre part, celles liées à la détérioration de l'état de la langue.

Parmi les premières, on peut citer, par exemple, le fait que l'accès aux littératures des langues minoritaires est limité aux chercheurs, car elles restent dans les domaines spécialisé et folklorique. De même, l'absence de leur traduction en français signifie que leur communauté de lecteurs est particulièrement réduite. D'autre part, leur non-canonisation limite particulièrement leurs chances de perdurer dans le temps.

Parmi les conséquences linguistiques, nous constatons qu'il n'y a pas de rupture dans la dynamique résultant de l'inexistence apparente de la littérature en langue minoritaire, ce qui se traduit par un prestige moindre et une position nettement inférieure dans la situation diglossique. De même, l'inexistence de littératures considérées comme majeures dans les langues régionales peut décourager leur apprentissage. Cependant, cette « inexistence » de corpus littéraires écrits, anciens et de qualité dans les langues minoritaires originaires de France est fausse, puisqu'il s'agit de langues qui étaient largement utilisées par leurs communautés avant le français, et qui ont, de fait, une longue histoire littéraire[44].

44. — À cet égard, on peut trouver des ouvrages vulgarisateurs et académiques pour de nombreuses langues régionales en France, comme le basque dans G. Barandiarán, *Littérature et musiques basques*, 2020 ; Euskal Kultur Erakundea, *Littérature écrite basque : quelques jalons*, 2012 ; l'alsacien dans A. Finck, *La Littérature alsacienne*, Base Numérique du Patrimoine Alsacien, 2010 ; l'occitan dans H. Lieutard, *Mille ans de littérature occitane – parcours historique et problématique*, Université Paul Valéry – Montpellier 3, 2012 ; C. Parayre, « Occitan Studies : Literature, Modern Period », *The Year's Work in Modern Language Studies*, t. 75, 2015, p. 165-170 ; le corse dans J. Pietri, *Approche de la littérature corse*, Insula Corsica, 2009 ; le breton dans N. Blanchard, R. Calvez et Y. Le Berre, *Qu'est-ce que la littérature bretonne ? Essai de critique littéraire, XV^e^-XX^e^ siècle*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, 2006 (*Essais*) ; ou le gallo dans G. Morin, « Littérature orale et écrite ou le dépassement des patoiseries », *Le Lion*, t. 36/37, 1986, p. 18-20.

Cependant, nous pouvons constater qu'en Espagne, la situation des langues minoritaires co-officielles s'est améliorée au cours des cinquante dernières années, avec des langues telles que le catalan, qui est considéré comme la langue minoritaire la moins menacée d'Europe, et le basque et le galicien dotés d'une vitalité et d'un statut qui leur avaient été refusés sous le régime franquiste, ce qui démontre la réversibilité des politiques linguistiques défavorables, toujours par le biais d'actions favorables aux langues[45]. Parallèlement, les littératures en langues minoritaires ont pu accéder au canon dans une mesure plus ou moins grande, à la fois par le biais de la canonisation traditionnelle de la critique, de l'industrie de l'édition et des écoles, et par le biais du succès des ventes et des traductions dans d'autres langues. C'est ainsi que l'on trouve des auteurs comme Joan Maragall ou Josep Pla pour le catalan, Kirmen Uribe, Karmele Jaio, Gabriel Aresti ou Bernardo Atxaga pour le basque, ou Rosalía de Castro et Manuel Rivas pour le galicien. De même, leurs œuvres dépassent non seulement la sphère du folklore, mais aussi l'espace géographique et imaginaire de la communauté des locuteurs, car elles sont souvent traduites en espagnol et dans d'autres langues européennes.

En résumé, nous pouvons conclure que la canonisation des littératures en langues minoritaires dépend toujours de la vitalité de ces langues, des politiques linguistiques des territoires et du prestige dont elles jouissent, trois facteurs étroitement liés. Si l'un de ces facteurs échoue, le panorama littéraire et linguistique de la communauté fermée des locuteurs et de la communauté plus large des lecteurs potentiels dans l'espace national ou international est compromis.

45. — R. Wardhaugh et J. M. Fuller, *An Introduction to Sociolinguistics*, p. 363.